

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2025

Le 07 Octobre 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, Adjoints, MUSETTI, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. FLEURT	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
M. VEILLON	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM CAZAUBON, GARRIGOU, SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

509 - OBJET : Aménagement d'un giratoire d'accès à la zone de Belloc – signature d'une convention tripartite

M. le Maire informe le conseil que, compte tenu du développement de la zone d'activités de Belloc et du nombre élevé d'accidents survenus à l'accès nord de celle-ci, le Conseil Départemental de la Gironde, la CdC Médoc Cœur de Presqu'île et la Commune de Lesparre, ont décidé de sécuriser ce carrefour par la réalisation d'un giratoire, en remplacement de l'actuel carrefour tourne-à-gauche.

Toutefois, la mise en œuvre de cet aménagement nécessite la conclusion d'une convention entre les trois intervenants (*Département, CdC et Commune*). Celle-ci précise les engagements respectifs de chacun, tant en matière de réalisation et de financement des travaux que d'organisation des accès à la zone de Belloc. Le montant prévisionnel de l'ouvrage est estimé à **682 102,33 € HT**, financé ainsi qu'il suit :

- Département de la Gironde, 50 % ⚡ 341 051,16 € HT
- CdC Médoc Cœur de Presqu'île, 50 % ⚡ 341 051,16 € HT
- La Commune de Lesparre pour sa part, assurera :
La végétalisation du projet,
L'application des arrêtés de police de circulation nécessaires et la signalisation afférente,
L'entretien de l'ouvrage après sa mise en service.

Il est donc proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'approbation de cette convention, et le cas échéant, d'autoriser M. le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ

- ☞ Approuve la convention tripartite entre le Conseil Départemental de la Gironde, la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et la Commune de Lesparre-Médoc relative à la réalisation du giratoire au nord de la zone d'activités de Belloc, laquelle précise le montant de l'opération et les engagements respectifs de chacun, tels qu'énoncés ci-dessus,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20251007-509-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 08/10/2025